

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Mesures d'urgence sanitaires: les parlementaires de l'opposition dénoncent l'illégalité

Photo: DR



Députés et sénateurs de l'opposition ont dénoncé «l'illégalité» des mesures actuelles contre le Covid-19.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

DÉCIDÉMENT, la gestion de la riposte et de la lutte contre la Covid-19 au Gabon suscite depuis des semaines beaucoup de contestations. Après le Copil citoyen qui a de nouveau saisi la Cour constitutionnelle pour demander l'annulation du décret 002/PR relatif aux nouvelles propositions gouvernementales de lutte contre ladite pandémie, ce sont les parlementaires de l'opposition qui ont saisi hier le Conseil d'État. Cette fois pour dénoncer "l'illégalité" des mesures actuellement en vigueur dont le couvre-feu observé sur toute l'étendue du territoire national.

Dans une déclaration lue hier devant le palais Léon-Mba, le dé-

puté Jean-Robert Gouloungana, entouré de ses collègues, a relevé l'absence du décret présidentiel qui promulgue la loi portant ratification de l'ordonnance prise pendant l'intersession parlementaire sur les mesures d'urgence sanitaire. Texte ratifié en novembre 2021. "Plus de 60 jours après, cette loi de ratification n'est toujours pas promulguée par le chef de l'État alors que cela doit un être fait dans un délai de 25 jours", a souligné l'intervenant.

"Nous avons demandé au Conseil d'État de déclarer, pour défaut de base légale, nulles ces mesures et de les lever", a poursuivi le parlementaire. Non sans préciser que ses collègues et lui ont procédé à toutes les recherches nécessaires pour savoir si le texte de promulgation de l'ordonnance est

bien paru au Journal officiel ou dans un autre journal d'annonces légales. "Nous n'avons trouvé aucune trace", a-t-il affirmé. Occasion pour les parlementaires de l'opposition de justifier pourquoi le choix de la "rue" pour faire leur déclaration: "Nous sommes là pour informer l'opinion de ce que les députés et sénateurs de l'opposition font leur travail de vérification et de contrôle de l'action du gouvernement".

D'aucuns pourraient leur rétorquer, pas toujours, en rappelant surtout aux députés que la non-publication du rapport d'enquête sur la gestion de la Covid-19 dans notre pays a été votée "à l'unanimité des députés", alors que l'opinion souhaitait la transparence à ce niveau.

Santé: l'ordonnance relative au CHUAB désormais à l'Assemblée nationale



Photo: Christian MOMBO

Le ministre de la Santé, le Dr Guy-Patrick Obiang Ndong (g), lors de son audition.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

L'ORDONNANCE portant création, missions et organisation du Centre hospitalier universitaire Amis-Bongo (CHUAB) de Franceville est soumise à la ratification des députés.

C'est tout le sens de l'audition, hier, du ministre de la Santé, le Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, par les membres de la Commission de la Santé, de l'Éducation, des Affaires sociales et culturelles de l'Assemblée nationale. Le membre du gouvernement a, en effet, porté et défendu le projet de loi portant ratification de l'ordonnance susmentionnée, un texte pris en application des dispositions de l'article 51 de la Constitution. Au sens duquel, a indiqué Guy-Patrick Obiang Ndong, "la création du CHUAB, un pôle d'excellence, rentre dans le cadre de la modernisation de

notre offre de soins et de l'amélioration de la performance de notre système de santé".

Ce d'autant plus que, a-t-il ajouté, de par sa proximité avec l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM), le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF) et l'École doctorale, le Centre hospitalier universitaire Amis-Bongo est appelé à coordonner la mise en place des passerelles d'échanges, notamment en matière de recherches, d'innovations dans les technologies médicales et de formations spécialisées et de maintenance des équipements médico-techniques et industriels. Établissement public à caractère scientifique, le CHUAB est doté d'une personnalité juridique, jouissant d'une autonomie administrative et financière et placé sous la tutelle technique conjointe des ministères en charge de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Tribune des partis politiques

Entre démagogie et fourberie!

JUSQUE-LA plongés dans le coma ou presque, certains acteurs politiques (pour la plupart des poids plumes), comme par enchantement, se réveillent telle la "belle au bois dormant". À un an des élections générales dont la présidentielle constitue le point d'orgue, des mouvements et autres regroupements "factices" voient le jour. C'est le cas du "machin" dénommé "Congrès de l'opposition républicaine et patriotique" (CORP). Un regroupement constitué de quatre pelés et un tondu se gargarisant d'appartenir à l'opposition "républicaine" et "patriotique". À côté des "intermittents du spectacle" de notre landerneau politique, d'autres leaders de ce bord – au positionnement des plus ambigus – battent le rappel des troupes. D'où

l'opération de charme entamée par l'écurie de Séraphin Ndaot Rembogo, le Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS). Un parti revendiquant sa prétendue appartenance à l'opposition "démocratique" et "républicaine". Une nébuleuse!

Entre opposition "républicaine" et "patriotique" et opposition "démocratique" et "républicaine", il y a de quoi perdre son latin. En effet, les épithètes systématiquement accolées au vocable opposition, d'une écurie à une autre, relève purement et simplement de la démagogie; tant ils sont creux et vides de sens. Ne dit-on pas "plus on est fou, plus on rit"?

Un véritable capharnaüm! Pour ne citer que le cas du

PDS, comment comprendre que ce parti (Ndlr: de l'opposition "démocratique" et "républicaine") soit représenté au gouvernement alors qu'a priori il ne partage pas la vision de l'actuel régime? Ne faut-il pas y voir une véritable fourberie? Question à mille écus!

Par ailleurs, le réveil des acteurs cités plus haut crédibilise là aussi la thèse de la fourberie. Lesdits poids plumes, n'en déplaise à leurs affidés, sont bel et bien en quête de visibilité en prélude aux élections générales. Objectif: bénéficier le moment venu du pactole électoral.

Yannick Franz IGOHO